

REUNION DE CONSEIL

Du mardi 9 février 2016

L'an deux mil seize, le mardi neuf février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUILMEAU Henri, Maire.

Présents : Mrs Henri GUILMEAU-Joël BEUNARD-Laurent GUERIN-Dominique MOURTOUX-Michel BLANCHARD-Christophe BOURGAULT-Yannick BRIEND-Mmes Jocelyne ENOUF-Marylin BOTHE-Isabelle DENTIER-Nathalie RICORDEAU.

Excusé-Absent :

Secrétaire de séance : Mme RICORDEAU

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal le compte rendu de la réunion du lundi vingt-trois novembre qui est approuvé à l'unanimité sans observation.

Monsieur le MAIRE :

- D'une part, demande aux membres présents d'ajouter deux points à l'ordre du jour :
 - Création Comité de Pilotage Plan communal de Sauvegarde.*
 - Projet d'éclairage public Rue de la Grotte et de la Mairie –EP-17-012-15*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Objet : Rapport Annuel d'Activités 2014 -Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

CONSIDERANT que le Rapport Annuel d'Activités de l'année 2014 de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs comprend :

Le Rapport Annuel 2014 des services de la collectivité, non retracés dans les R.P.Q.S.

Le Rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du Service public (R.P.Q.S.) de chacun des Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C) de la collectivité, à savoir :

Service Déchets

Service Eau Potable

Service Assainissement Collectif

Service Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le compte administratif 2014 de chacun des 10 budgets de la collectivité

Le Conseil Municipal, a pris acte que celui-ci a été reçu en Mairie.

Objet :Cotisation année 2016 à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Mayenne

Le Conseil Municipal a décidé de cotiser à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les nuisibles pour un montant de 145.07 € pour l'année 2016.

Objet : Activités extrascolaires 2016-Participation par élève-Subvention

Vu le courrier en date du 23 décembre 2015, de Mme RENARD, Présidente de l'association de parents d'élèves de l'école privée Saint Joseph de Pré en Pail, sollicitant une participation financière pour les activités extrascolaires (Visite d'un Musée à Lassay les Châteaux) que l'Ecole Privée Saint Joseph de Pré en Pail organisera pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer 30€ par enfant pour l'année scolaire 2015 2016 qui fréquente un établissement scolaire du 1^{er} degré public ou privé.

Objet : Renouvellement -Dotations aux activités des écoles publiques et privées du Territoire De La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler le versement des dotations aux écoles du territoire suivant les montants suivants :

↳ 3,50 € par enfant scolarisé en maternelle

↳ 24,50 € par enfant scolarisé en primaire.

Les demandes des établissements sont les suivantes :

Ecole de Saint Calais du Désert : 7 enfants en primaire

Ecole de Saint Aignan de Couptrain : 3 enfants en Primaire et 6 en maternelle

Ecole de Saint Cyr en Pail : 8 enfants en Primaire

Ecole Publique RPC Pré en Pail/St Samson : 3 enfants en primaire et 4 en maternelle

Ecole Publique Neuilly le Vendin : 2 enfants en Maternelle et 2 en Primaire

Ecole Privé de St Joseph à Pré en Pail : 5 enfants en Maternelle et 4 en Primaire

Ecole de Lignières-Orgères : 1 enfant en Maternelle et 2 en Primaire.

Objet : Renouvellement : Demande de Participation aux Dépenses de fonctionnement de L'Ecole ST JOSEPH A PRE EN PAIL

Le Conseil Municipal a décidé de participer pour un montant de **140 € par enfant domicilié à St Calais** et fréquentant l'école St Joseph à Pré en Pail pour l'année 2016 (soit un montant total de 1.400,00€)

Objet : Abonnement jeux pour la garderie et les temps d'activités périscolaires

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'association PAYASO-LOCO pour la location de la Malle de jeux annuelle d'un montant de 100.00€.

Objet : DEMANDE DE MAINTENANCE D'ASSISTANCE D'ARCHIVAGE

A l'issue des missions d'archivage effectuées en 2011 par une archiviste du Centre de Gestion de la Mayenne, l'ensemble du fond communal avait été trié, classé, inventorié et stocké dans le local archives.

Au vu de l'accroissement continu des archives de la commune, une mission de maintenance est donc nécessaire afin d'opérer les éliminations réglementaires et classer les archives qui ont été produites depuis le passage de l'archiviste itinérante en 2011.

Cette mission s'établira sur une durée de 3 jours pour un montant de 500,88€, les charges de matériel de conditionnement seront à la charge de la commune.

Conseil Municipal a accepté le devis.

Objet : DEL2016-9 Plan communal de Sauvegarde-Mise en place d'un comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé de Mr le Maire, Mr BEUNARD Joël, Mr GUERIN Laurent, Mme DENTIER Isabelle, Mme RICORDEAU Nathalie et la secrétaire de Mairie, pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde qui est en cours de révision.

Objet : Projet d'éclairage public Rue de la Mairie –EP-17-012-15

Le Conseil Municipal a arrêté le devis pour l'éclairage public de la rue de la Maire présenté comme suit :

Eclairage public

Eclairage Public	Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
Rue de la Mairie	3 920,00 €	2 940,00 €	156,80 €	3 096,80 €

Objet : Questions Diverses

Projet 2016 :

➤ **Travaux de rénovation Salle Communale**

Dans le cadre de sa démarche « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (T.E.P.C.V.) », la Communauté de communes du Mont des Avaloirs conduit des actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments publics.

La Commune de Saint Calais du Désert a bénéficié de l'accompagnement de la CCMA dans le diagnostic énergétique de la Salle Communale, un technicien a réalisé un audit énergétique, la collectivité n'a toujours pas reçu le rapport, mais celui-ci permettra d'appréhender dans son ensemble les travaux d'amélioration afin de réduire la consommation électrique.

La CCMA a transmis aux collectivités un document d'information intitulé « Aides pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sur les bâtiments publics ».

Celui-ci rassemble l'essentiel des aides techniques et financières actuellement disponibles pour des conseils, pour la mise en œuvre de travaux de rénovation, la construction de bâtiments performants, ou l'installation de sources d'énergie renouvelable.

Travaux envisagés pour la Salle Communale :

Il est souhaité de rénover uniquement la partie Salle :

-Dans un premier temps, mettre la Salle hors d'eau avant d'envisager de faire des travaux, peut-être réaliser une étude au niveau de la toiture côté tuile.

➤ **Lotissement du Pont Martin :** Mr le Maire rappelle que le l'aménagement paysager du lotissement du Pont Martin sera réalisé par Stéphane, l'agent des espaces verts. Le montant

du devis s'élève à 717€. Le Conseil Municipal est d'accord et autorise le Maire à signer le devis.

➤ **Abri à côté de la Mairie** : Prévoir la réfection de la toiture de l'abri, un devis sera demandé auprès d'une entreprise.

➤ **Lotissement des Moulins et de la Garenne** : Considérant qu'il reste des parcelles à vendre sur la commune et que nous n'avons pas de demande, le Conseil Municipal souhaite attendre 2017 pour commencer les travaux de viabilisation aux lotissements des Moulins et de la Garenne.

Parcelle Mr HUBERT Denis : Mr le Maire informe le conseil municipal, que le fils de Mr HUBERT Denis devrait prochainement déposer un permis de construire pour une maison individuelle.

Commission Economie : Mr BLANCHARD, membre de la commission économie à la CCMA, donne le compte rendu de la réunion.

-Bourse aux apprentis : Pour l'année 2015-2016, il y a eu 28 apprentis sur le territoire, parmi ceux-ci, un apprenti va peut-être s'installer.

-Ateliers Relais : la commission propose d'harmoniser le prix à 3€ le m2 sur tout le territoire.

-Nouveau : Visite d'entreprise pour les 3^{èmes} du collège de Pré en Pail et Villaines la Juhel.

-Numérique : en voie de développement, un site sera créé sur tout le territoire.

Parcelle Hareau : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien conseil avait décidé qu'il serait interdit de mettre des animaux l'hiver dans la parcelle face au cimetière, seule la fauche était autorisée. Mr GUERIN répond qu'il n'a pas été pris de délibération mais il en a été question. Le Conseil Municipal demande de vérifier et si la décision a été prise de la faire appliquer.

Moulin de Cordouen : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est paru un article dans la presse concernant la réhabilitation du Moulin de Cordouen en gîte. Mr le Maire présente l'étude de faisabilité. La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs réalisera ce projet et un particulier assurera les locations du gîte.

Mr le Maire ajoute que le Moulin à papier est à vendre, pour ce qui concerne les chasseurs qui se regroupent actuellement dans celui-ci, Mr le Maire a demandé que le bâtiment situé au Moulin de Cordouen leur soit mis à disposition.

Réunion Agriculteurs Fond de vallée : Mr BLANCHARD, membre de la commission agricole, informe le conseil qu'une réunion s'est tenue en Mairie le 2 février dernier, Mr LENOIR, la Chambre d'agriculture, Mr Vincent HAUTBOIS, et les agriculteurs concernés par le fond de la Vallée étaient présents. Cette réunion avait pour thème la gestion du Fond de Vallée.

Bulletin Municipal : Mr GUERIN informe que l'ensemble de la commission a décidé qu'il ne serait pas rédigé de bulletin municipal cette année. Une lettre d'info sera diffusée.

Compte rendu du conseil d'école : Mr BEUNARD donne le compte rendu de la réunion du conseil d'école :

- prévoir l'acquisition d'un escabeau et de deux bancs.

- La Porte ouverte aura lieu le 5 mars.

- Problèmes avec certains enfants de l'école de Saint Cyr en Pail, une réunion a été organisée par l'institutrice. Il est prévu que tout le personnel du RPI se réunisse pour échanger sur leur travail.

Village de la Boissière : un fossé à empierrer.